

Contrat de location de salle entre UrbanClass et :

Société			
Nom / Prénom			
Rue / N°			
Code postale / Ville			
e-mail		Téléphone	

Il est conclu entre **le loueur** et **le locataire** un contrat de mise à disposition « location » de la salle UrbanClass, sis au 9 rue Pictet-de-Bock – 1205 Genève.

Période de location et tarifs

Accès à la salle 30 minutes avant l'heure / Restitution à l'heure fixe.

Nb	Durée et prix TTC	Date 1	Date 2	Date 3	Date 4	Date 5	Total
	½ journée matin de 8h à 12h : CHF 120.00						
	½ journée après-midi de 13h à 17h : CHF 120.00						
	Journée de 8h à 17h : CHF 220.00						
	Soirée de 18h à 21h : CHF 90.00						
	Soirée de 18h à 22h : CHF 120.00						

Motif de la location	
Nombres de personnes attendues (max 16 pers.)	

Inclus dans la location :

- Le mobilier
- Le Wifi haut débit
- Un beamer
- Un tableau blanc et un flipchart
- Un poste de travail (ordinateur HP avec clavier et souris)
- Le nettoyage

Tarifs

- Par la signature du présent document, le locataire déclare avoir lu les conditions générales d'UrbanClass et être d'accord avec leur teneur. Les conditions générales sont visibles en page 2 de ce document et sur le site www.urbanclass.ch.
- Le locataire doit retourner le contrat de location UrbanClass par courriel, avec **une copie de sa carte d'identité**.
- Dès réception du présent contrat signé et de **la copie de la carte d'identité**, le contrat est conclu et la réservation est définitive.

Genève, le _____ Signature _____

Conditions générales – Location de salle

1 - Champ d'application et objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à la location de la salle polyvalente UrbanClass située au 9, rue Pictet-de-Bock – 1205 Genève.

2 - Conclusion du contrat de location

Les demandes se font uniquement sur réservation. UrbanClass n'apporte aucune garantie sur la disponibilité de la salle.

Les demandes de location sont à faire auprès de UrbanClass :

- par téléphone au numéros suivants : +41 79 624 55 44 / +41 22 328 08 80
- par mail à l'adresse : hello@urbanclass.ch
- sur le site internet : <https://www.urbanclass.ch>

En cas d'acceptation de la demande, UrbanClass envoie au locataire un mail de confirmation accompagné d'une confirmation de réservation et les conditions générales en vigueur.

Le locataire doit signer la confirmation de réservation et la retourner à UrbanClass par courriel, avec une copie de sa carte d'identité.

Dès réception de la confirmation de réservation signée, le contrat est conclu et la réservation est définitive.

Les présentes conditions générales sont automatiquement acceptées par le locataire lors de la signature de la confirmation de réservation.

La confirmation de réservation indique, les coordonnées du locataire, les horaires, l'adresse de facturation, le nombre de places disponibles dans la salle, le motif de la location ainsi que le nombre de personnes attendues par l'organisateur.

Le descriptif plus détaillé de la salle ainsi que ses équipements figurent sur le site internet.

UrbanClass se réserve le droit de refuser unilatéralement une demande de location de salle sans avoir à en justifier ou communiquer la raison.

3 - Salles

UrbanClass garantit le bon fonctionnement du matériel technique qu'elle met à disposition. UrbanClass ne peut être tenue responsable du fonctionnement du matériel amené et utilisé par le locataire.

UrbanClass ne garantit ni l'accessibilité aux contenus et services ni la rapidité d'utilisation, en cas de mauvaise utilisation par le locataire ou pour tout problèmes provenant du fournisseur de réseau internet.

Le matériel du locataire est sous son entière responsabilité, UrbanClass décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégâts.

UrbanClass est tenu au secret professionnel. Tout fichier reçu ou enregistré à la demande du locataire est immédiatement détruit après chaque location.

4 - Prix et paiement

Le matériel technique mis à disposition par UrbanClass est compris dans le prix de la location.

Les tarifs en vigueur sont publiés sur le site : <https://urbanclass.ch/offres/>.

Le prix de la location est indiqué dans la confirmation de réservation et est exprimé en francs suisses.

Les prix appliqués à la demande de réservation sont en tout état de cause ceux en vigueur au moment de la confirmation de réservation. UrbanClass s'engage à ne procéder à aucune modification de prix après la confirmation de la réservation sauf en cas de demande d'ajout de prestations par le locataire non incluses dans le forfait de base.

Le versement d'un acompte au titre de sûreté peut être exigé de la part du UrbanClass.

Le paiement s'effectue à la suite de l'utilisation. La réservation de la salle donne lieu à l'émission d'une facture que le locataire doit régler au plus tard à la date d'échéance mentionnée sur la facture.

La durée de location de la salle est de minimum par bloc de deux heures. Tarif horaire sur demande.

La salle est disponible 30 minutes avant l'heure de location et doit être restituée à l'heure indiquée sur le contrat de location. Les heures supplémentaires sont décomptées à la demi-heure CHF 30.-.

En cas de location de grande durée, un acompte sera demandé.

En cas de retard dans le paiement de la facture, des frais administratifs, notamment de rappel, seront facturés au locataire.

En cas de non-exécution ou de retard de paiement, UrbanClass transmet les coordonnées du locataire à un service de recouvrement. Le service de recouvrement appliquera les frais en cas de retard de paiement.

5 - Cas fortuits, de force majeure ou autres qui empêchent la location

Dans tous les cas découlant de circonstances indépendantes de sa volonté, UrbanClass se réserve le droit d'annuler la location et de reprendre possession des locaux sans indemnité. UrbanClass en avisera les locataires dans les plus brefs délais.

6 - Obligations / Responsabilité du locataire

Les locaux loués doivent être utilisés conformément à ce qui a été convenu et à la loi, ainsi que rendus en bon état, soit dans l'état dans lequel ils ont été mis à disposition initialement.

Le Locataire s'engage à ne tenir aucune réunion qui ne respecterait pas la loi et l'ordre au sens des réglementations suisse, cantonale et communale.

Tous dommages ou dégâts aux installations mises à disposition seront facturés selon les préjudices subis.

Le locataire s'engage à respecter le matériel, les équipements et le mobilier de la salle et de le conserver en bon état. Il avisera UrbanClass de tout dysfonctionnement ou défauts du matériel et des équipements.

Le locataire veille lorsqu'il quitte l'espace, à l'extinction des lumières, à la fermeture des fenêtres et de la porte.

La nourriture et les boissons doivent être consommées raisonnablement et débarrassées rapidement.

Le locataire s'engage à respecter la propreté de l'espace et à faciliter le nettoyage des locaux.

7 - Modification des conditions générales et de la confirmation de réservation

UrbanClass se réserve le droit de modifier en tout temps par écrit les présentes conditions générales.

Toute modification de la confirmation de réservation ne pourra être faite que moyennant commun accord écrit entre les deux parties (UrbanClass et le locataire).

8 - Annulation

En cas d'annulation, le report de la location est accepté à deux reprises maximum et au plus tard 3 semaines avant la nouvelle date – aucun remboursement ne pourra être exigé.

9 - Droit applicable et for juridique

L'interprétation et l'exécution des présentes conditions générales, ainsi que tout acte qui en sera la conséquence, seront soumis au droit suisse.

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales sera tranché par les tribunaux compétents du canton de Genève, sous réserve de recours au Tribunal fédéral.